

Procès-verbal du Conseil Municipal en date du Jeudi 23 MAI 2024

Le vingt-trois mai deux milles vingt-quatre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick CHARPENTIER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Monsieur le Maire en date du 29 Avril 2024.

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Absents excusés : Olivier PELOTEAU et Arnaud HANSSE

Étaient présents : Mesdames : KUZBINSKI Céline, Lucette LAUNAY, Audrey GALOPIN et Messieurs Patrick CHARPENTIER, Jean-Paul GOMBAULT, Hervé LASNE et Serge AMÉ

Secrétaire de séance : Jean-Paul GOMBAULT

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 08 Avril 2024 à l'unanimité**Rappel de la délivrance des pouvoirs lors des conseils municipaux**

Mr Le Maire rappel : « *En l'absence de signature électronique répondant aux exigences posées par le règlement (UE) n° 910/2014, un courriel ne saurait constituer un support écrit valide pour donner un pouvoir.* »

L'article L 2121-20 du CGCT dispose qu'« un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir ». Cette procuration doit obligatoirement prendre la forme d'un pouvoir écrit comportant la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné. Le président de la séance doit pouvoir authentifier avec certitude l'auteur de la procuration (cf. JO Sénat, 11.10.2012, question n° 01540, p. 2243). Or, un courriel simple ne permet pas, avec certitude, d'identifier et d'authentifier l'auteur de la procuration et ne saurait être un support écrit valide pour donner un pouvoir.

En l'absence de signature électronique répondant aux exigences posées par le règlement (UE) n° 910/2014, un écrit électronique, dont un courriel, ne saurait, ni être équivalent à l'écrit sur support papier ni, *a fortiori*, constituer un support écrit valide pour donner un pouvoir (JO AN, 28.03.2023, question n° 3949, p. 2878).

DELIBERATION 2024-013

(8 pour / 0 contre)

OBJET : Travaux de rénovation de deux vitraux de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'importance de poursuivre la rénovation des vitraux de l'église de Dancy. En effet, ceux-ci montrent de sérieux signes d'usure et de détérioration. Monsieur le Maire propose la rénovation de deux baies. Un devis a été adressé par la société MAISON – LORIN, Spécialistes dans la restauration de patrimoine.

Le montant du devis : 17 417.38 € HT, soit 20 900.86 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le projet de première tranche de réfection des vitraux de l'église pour un montant de : 17 417.38 € HT, soit 20 900.86 € TTC.

Afin de finaliser les restaurations, des travaux de maçonnerie seront aussi à prévoir.

Mr Le Maire rappelle qu'un dossier de demande de souscription a été déposé auprès de la fondation du patrimoine afin de mettre en place une collecte de dons dans l'objectif compléter les fonds nécessaires à cette restauration.

MISE EN PLACE DES BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS EUROPEENNES

	Dimanche 9 JUIN 2024
8H00/10H30	Président : Patrick CHARPENTIER
	Serge AME
	Arnaud HANSSE
10H30/13H00	Président : Patrick CHARPENTIER
	Marie-Thérèse DUBUT
	Hervé LASNE
13H00/15H30	Président : Céline KUZBINSKI
	Lucette LAUNAY
	Serge AME
15H30/18H00	Président : Céline KUZBINSKI
	Jean-Paul GOMBAULT
	Audrey GALOPIN

DELIBERATION 2024-014

(8 pour / 0 contre)

OBJET : Changement du photocopieur de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de remplacer le photocopieur de la Mairie.

Une étude a été réalisée avec 3 prestataires.

	ETS LERAY			KOESIO			CONNEX		
Location	190	/ Trim		295,00	/ Trim		789,00	/ mois	
Mnt	35						14,90		
Cop N&E	0,0045			0,0045			0,005		
Cop Cou	0,0400			0,0450			0,05		
Trim	288,60 €	346,32 €	TTC	315,70 €	378,84 €	TTC	77,70 €	93,24 €	TTC
2 ans	2 308,80 €	2 770,56 €	TTC	2 525,60 €	3 030,72 €	TTC	621,60 €	745,92 €	TTC
5 ans	5 772,00 €	6 926,40 €	TTC	6 314,00 €	7 576,80 €	TTC			
Achat	3600,00			3850,00			en debut de contrat 2 ans		
Mnt	45,00			129,50			cout final	621,60	745,92 TTC
Cop N&E	0,005			0,0045					
Cop Cou	0,05			0,045					
Trim	123,00 €	147,60 €	TTC	150,20 €	180,24 €	TTC			
2 ans	492,00 €	590,40 €	TTC	600,80 €	720,96 €	TTC			
5 ans	6 060,00 €	6 552,00 €	TTC	6 854,00 €	7 454,80 €	TTC			
	sauf copieur recup TVA			sauf copieur recup TVA					

Monsieur le mairie propose deux solutions :

- La location
- L'achat d'un nouveau matériel

Aux vues des éléments fournis ci-dessus, le conseil municipal, l'unanimité,

- VALIDE l'achat d'un nouveau matériel
- RETIENT la société LERAY pour un montant de 3600 €
- DIT que l'ancien photocopieur sera retiré de l'état de l'actif pour être cédé à une association.

DELIBERATION 2024-15

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS POUR LE COMITE DES FETES

(8 pour / 0 contre)

Le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité des membres présents, pour 2024, une subvention au comité des fêtes afin de financer l'achat d'un lecteur de carte bancaire.

- COMITE DES FETES 150.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Travaux route du Mesnils

Les travaux de réfection de voirie ont débuté route du Mesnils. La partie de Villiers St Orien a déjà été réalisée. Certains conseillers trouvent le coût des travaux élevés par rapport à la réfection réalisée.

Ralentissement de la vitesse rue d'orléans

Une réflexion est actuellement menée afin de mettre en place un dispositif visant à ralentir la circulation sur la voie traversant la commune (route d'orléans). En effet, il est constaté par la majorité des conseillers une vitesse excessive de beaucoup de véhicules. Mr LASNE Hervé est actuellement en lien avec des entreprises de voiries afin de pouvoir proposer des travaux d'aménagement présentant des solutions fiables.

Celui-ci a contacté le conseil départemental afin de convenir d'une solution permettant le ralentissement des véhicules dans le bourg. A ce jour, une solution complémentaire est proposée avec la pose d'un radar pédagogique. Celui-ci devrait être installé prochainement.

Rénovation des voiries communales

Afin de pouvoir procéder à la rénovation de certaines routes communales, un devis avec TBAT28 a été validé. Les travaux de rénovation devraient avoir lieu cette semaine.

Fête des voisins

Mme KUZBINSKI rappelle que le comité des fêtes organise la fête des voisins le 1^{er} Juin. Mr CHARPENTIER rappelle que la commune participera à la manifestation en finançant l'apéritif et la boisson.

Local des sapeurs-pompiers

Le SDIS mène aujourd'hui une réflexion sur le local situé dans notre commune.

Spectacle de Noël 2024

Mme KUZBINSKI précise que le spectacle de magie, fixé à l'origine le 7 décembre, aura finalement lieu le 8 décembre après-midi. Soit :

- Le soir du Samedi 7 décembre : chorale
- L'après midi du Dimanche 8 décembre : spectacle du magicien et passage du père Noël.

Centre enfance :

Mr CHARPENTIER avise le conseil municipal qu'une réflexion est actuellement menée afin de procéder à la rénovation du centre enfance. En effet celui-ci, d'une part, montre des signes de vieillissement et d'autre part se révèle aujourd'hui trop petit. A ce jour, la construction d'un nouveau centre enfance est envisagée.

Petite enfance :

La comcom mène actuellement une réflexion sur l'ouverture de locaux pour l'accueil périscolaire au Nord du territoire. Les enfants seraient accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire de Bouville ou du Gault St Denis. Une nouvelle commission permettra aux maires et président de SIRP d'échanger sur les couts de fonctionnement d'une nouvelle ouverture ainsi qu'à l'organisation de la restauration du midi. Un sondage sera, en parallèle, réalisé auprès des familles.

14 JUILLET

Petit rappel : un apéritif dinatoire sera offert aux habitants de la commune pour la fête du 14 juillet.

Pavoisement du 6 juin 2024

A l'approche du 80^{ème} anniversaire du débarquement, et de la libération de la France, la préfecture encourage les communes à s'investir dans cette dynamique commémoratives. Ainsi les habitants de la commune sont encouragés à pavoiser leurs habitations avec des drapeaux et des symboles de paix à l'occasion de la date de la libération de la commune de Dancy, à savoir le 6 juin 2024.

Tour d'Eure et Loir cyclisme

Mr CHARPENTIER rappelle que la course cycliste du tour d'Eure et Loir passera par la commune le samedi 28 septembre 2024. A cette occasion, les organisateurs recherchent des signaleurs. Si vous souhaitez être bénévole, merci de vous faire connaitre auprès de la mairie.

Chemins communaux

MR GOMBAULT rappelle que certains chemins communaux subissent de profondes dégradations. Il est rappelé aux utilisateurs de ces chemins de bien vouloir les entretenir de manière à ce qu'ils restent fonctionnels.

Entretiens extérieurs

Afin de pouvoir subvenir à l'entretien de certains terrains communaux et notamment l'ancien terrain de sport, une réflexion pour la mise en place d'éco-pâturage sera menée.

Le prochain conseil municipal devrait se tenir vers la mi-juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Monsieur le Maire, Patrick CHARPENTIER

La secrétaire de séance, Jean-Paul GOMBAULT